

Gabrielle Émilie Le Tonnelier de Breteuil (17/12/1706, Paris - 10/09/1749, Lunéville), marquise du Châtelet (ou Chastelet, ou Chastellet) par son mariage avec Florent Claude du Châtelet (1695-1765) est une femme de lettres, mathématicienne et physicienne française du siècle des Lumières.

Elle naît dans un milieu parisien cultivé et ouvert, et bénéficie d'une instruction alors rarement dispensée aux jeunes filles et très complète : le grec et le latin, des langues étrangères (l'anglais et l'allemand), mais aussi les mathématiques et la physique. Elle pratique les arts (musique, danse, théâtre) comme le sport (équitation, gymnastique).

Son père la présente à la cour du régent alors qu'elle n'a que seize ans. Elle développe alors un grand intérêt pour les vêtements, chaussures et bijoux. Elle épouse à dix-huit ans, le 20 juin 1725, le marquis Florent Claude du Châtelet.

Maîtresse de Voltaire à partir de 1733, elle aménage avec lui une petite salle de théâtre, un théâtre de marionnettes, une importante bibliothèque et un cabinet scientifique dans son château de Cirey (Cirey-sur-Blaise, Haute-Marne) alors en Lorraine. Voltaire encourage Émilie à approfondir ses connaissances en physique et en mathématiques. Elle est considérée comme l'une des premières femmes scientifiques d'influence dont on ait conservé les écrits. Elle traduit notamment *Philosophiae naturalis principia mathematica* d'Isaac Newton en y adjoignant un commentaire, *Principes mathématiques de la philosophie naturelle*, et en refaisant tous les calculs. L'édition finale est publiée en 1759, soit dix ans après la mort de la traductrice : elle comporte deux volumes, environ 400 pages, un commentaire et les compléments apportés par Émilie du Châtelet.

Voltaire et elle sont attirés à la cour de Stanislas à Lunéville par le confesseur du roi de Pologne et duc de Lorraine, Joseph de Menoux. À Lunéville, Émilie, toujours liée par l'amitié à Voltaire, s'éprend de Jean-François de Saint-Lambert, officier en poste à Nancy, poète, jusque-là amant de la marquise de Boufflers. Elle donne naissance à son quatrième enfant, fille de Saint-Lambert, le 4 septembre 1749 et décède quelques jours après, le 10 septembre, entourée de Saint-Lambert, de Voltaire et de son époux. Émilie du Châtelet est inhumée dans l'église paroissiale Saint-Jacques de Lunéville.

Dès le 11 septembre, les scellés sont posés sur les pièces qu'elle occupait ainsi que sur les meubles qu'elles contiennent (grandes armoires, garde-robes, coffres, malles, commodes, secrétaire). Le lendemain, l'inventaire après décès est dressé.

Les vêtements ouvrent l'inventaire. Pour les femmes de la noblesse au XVIII^e siècle, les parures, si elles mettent en valeur la beauté de celles qui les portent, doivent aussi mettre le rang en évidence. Sont recensées ici non moins de vingt-quatre robes de taffetas, « de Perse », de satin, de gaze ou encore de dentelles, mais deux se distinguent et sont estimées à plus de trois fois la valeur des autres. Ce sont deux robes dites « de Toscane à fond cramoisi et or ». S'ajoutent à cette garde-robes des jupons, des manteaux, mais aussi deux habits complets d'amazone, des chemises, des mouchoirs, des manchettes, des bonnets et des coiffes, et enfin treize paires de souliers et mules.

Suivent les livres qui reflètent les centres d'intérêt intellectuels de la défunte. Sont réunis ici une trentaine de titres différents se répartissant entre des ouvrages de géométrie, de mathématiques, d'algèbre, des traités de philosophie, d'astronomie, de géographie, d'histoire ou de théâtre. On y découvre aussi quelques oraisons funèbres, des livres d'heures, et enfin tout le nécessaire à l'écriture (papier, bougies, etc.).

La vaisselle, ainsi que les boîtes à thé et moulin à café, sont de vermeil ou d'argent, les quatre montres en or, jaspe ou agent. Les tabatières garnies d'or, au nombre de treize, sont de porcelaine de Saxe, de perles, d'agate, de cailloux de Prusse, d'écaille... On relève également trois étuis à cure-dents, un collier, deux bracelets et une paire de boucles d'oreilles ornées de diamants, vingt bagues de différentes pierres montées en or, un nœud de diamants, un étui de jaspe, un flacon de cristal émaillé d'or et un tire-bouchon garni d'or.

L'inventaire fut complété le 8 avril 1750 par dix-huit douzaines de serviettes et huit nappes de « petite Venise », un « vieux clavecin » et une « vieille épinette ».

11. Jbre 1749

apportion de felles,

Etablissement de Curateur

de l'Inventaire des effets

de Monsieur le Comte d'Orléans onzième Septembre

le Marquis de Saxe seigneur quarante

Duchateles

de feu madame neuf,



108411

1

L'ave

Nous Nicolas Gaspard Thomassin
cavaler dignitaire de Chazet et autres lieux
conseiller du roy, Lieutenant
General civil et criminel au
Bailliage de Lunéville. Commissaire
en cette par,

sur l'avis donné au procureur
du roy du duc de madame
La marquise de Chastelles
de Laumont arrivée en cette
ville le jour d'hier, comme
on vertu de la permission de
sa majesté de ce jour d'hier transport
dans les appartements de son
château ou la dite dame
en morte, ou l'un des accompagnés
du procureur du roy de me. Jean
Claude Aubertin curateur en
titre on ce siege de de Joseph



françois Bennequin Greffier
commis & ouï avec nous
qui a presté le serment au
cas requis, y aurions trouvés
Sebastien Longchamps Vallée
de chambre de monsieur de
Volterre ensemble, Margueritte
Le ~~feu~~^{seigneur} époux de Louis Laffond
me d'hortel de mon dit sieur
le marquis du Chastellet,
Elizabeth Laforte fille mineure
aux quels nous aurions enjoins
de nous représenter tous les
dijours, nippis, habillement
de la dite dame marquise
du Chastellet, et tout ce qui
peut généralement leur
appartenir pour estre par
nous & nos gens apposés nos
sceaux et après en avoir par
eux prestés qu'ils n'ont rien

Le Roy permet l'exposition des ſcellés dans
 l'Inventaire du Château et grilles sur les effets
 qui ſont dans les appartements qui y ſont
 occupés par M. le Marquis de Chabell, et qui
 y étoient occupé par M. le Marquis de
 Chabell ſon Epouſe. A Lunéville le 11. 7.^{re}

1749

Alors



ditournés ny latelés ne
s'avent qui l'us esté rien
soustrair ny divertir de grand
de la communauté et des
effets de la dite dame
marquise du chastelet
serons sentrés dans la première
chambre qui compose son
appartement et parce que
dans quelle nous aurions
trouvée une grande armoire
servante de garde robe nous
aurions fait appeler celle
aux deux bouts d'une grande
de papier traversant l'entrée
de la serrure d'icelle, de la
l'eau passée dans une antichambre
voisine et parce que dans quelle
il se trouvoit une armoire

Dois noyer a deux Vollets
fermante a clef ensemble
une malle aussy fermante
a clef, nous aurions des léntrées
des chaires de la dite armoire
et malle parillemeut faire
apposer nos sultés, de hauts
passés dans la chambre
mortuaire nous aurions fait
renvoyer tout ce qui s'en
trouvait dans le tiroir d'une
commode, dans un cabinet
attenant à la dite chambre
et après en avoir fait faire
l'entrée, nous avons sur la
porte du dit cabinet aussy
fait mettre un cille d'empereur
que sur un secrétaire qui
s'en trouvait dans la dite
chambre, le dessus desquelles
armoires, cabinet, secrétaire,

avou remis entre les mains
de notre dit Greffier commis
pour cette affaire en son
Greffe

faire au Palais de la justice
dans l'appartement ouy
par la dite Dame le ser
a pour avant dits en presence

a nous vacations
dix francs s'it
L'not au pour
Du Roy les deux
hies au Greffier
La moitié chue le
supplément de
papiers

desdits denoumés soumis
ave nous, a notre dit Greffier

commis

La font

Thomas m

J. Longchamps

LUNAN

marquerite la porte

Aubert

Bennequin





A Mespion

Mespion les lieutenants general
Particuliers et Conseillers au Bailliage
de Lunéville.

Vous Remontre le por du Roi au d.
Bailliage. qu'il vint d'ordonner du
Roi la permission de faire apposer —
les Sceaux sur les meubles et effets —
qui se trouvent dans le palais de sa
Majesté appartenants et delaisés par
madame la marquise du Chatelet
de Lunéville decedée en cette ville le
jour d'hier, et comme elle a laissé —
de son mariage avec M^r le marquis
du Chatelet trois enfans dont l'un est
majeur absent les deux autres incur-
mises. il est necessaire pour —
la conservation de leurs droits d'apposer —
provisoirement les Sceaux.

A ces causes vous requiers Mespion —
etre nommé au Compaignon pour a n



participation et en présence du Curateur
entité et autres parties intéressées appelées
pouvoirs à l'apposition des scellés sur les
meubles et effets dépendants de la
communauté dissolue, qui se trouveront
en cette ville et dans le ressort du
Bailliage, pour la conservation des
droits de l'héritière majeure absente
des États du Roy, sauf à moy à leur
pouvoir à l'établissement d'un Curateur
aux mineurs comme au cas approuvé.

Vous vous retirez la
Commission pour la
exécution de la présente
et la participation du Curateur
et la suppression des parties intéressées par
la Chambre du Louet de la Cour
de la ville de Paris le 24 1779.

Thomas de MONTMORIN.



11. 7bre 1749



10 B4M

8

Etablissement
de Curateur

Ce jour d'icy ouzieme Septembre
mil sept cent quarante neuf

Bardeau nous noble Antoine
Dubran Seigneur de Baucy en
siez de Magnelieu, conseiller du
Roy, son Procureur au bailliage
de Luneville et en cette qualité
Juge d'atelaire dans ledit
bailliage

~~Et~~ Volontairement comparus
Les hauts et puissans Seigneurs
Messire Florent Claude Marquis
du Chatelet chevalier Baron
de Cirey et autres lieux, Lieutenant
general des Armées du Roy Très,
Chrétien, Commandeur de l'ordre
Royal et militaire de St Louis
Gouverneur de Semur, grand
Bailli Dauxois et de Sorrelouis
et grand ^{des logis} Mareschal de la maison
du Roy demeurant en son hôtel
à Paris Rue Transversine



paroisse St Roch, lequel nous
adit que très haute et très puissante
Dame Madame Gabrielle Emelie
de Breteuil son Epouse étant
demedée en cette ville sejour d'hier
ayant laissé de leur mariage
^{Du nombre desquels il y en a deux}
~~trois~~ Enfants mineurs auxquels
il est nécessaire d'établir un
curateur, pour contradictoirement
avec luy procéder à l'inventaire
des nippes et effets qu'elle a
apporté avec elle de la dite ville
de Paris pour son usage, et
pour être en suite ledit Inventaire
joint à l'inventaire general
qui se propose de faire faire
de tous les meubles et biens
qui composent la communauté
qui étoit entre luy et madite
Dame defunte, il a fait
prier de comparoitre pardevant
nous, très haut et très
puissant Seigneur



Messire Laurent François
Duchâtel Chevalier non profès
de l'ordre de S. Jean de Jérusalem
Seigneur de La Châtelaine
de Pierrefitte en Barrois
maréchal de camp des armées
du Roy, oncle paternel desdits
mineurs, très haut et très
puissant Seigneur, Messire René
François Marquis de Châtel
de grand seigneur Baron de
Cirey, Lieutenant général des
armées de Sa Majesté Impériale
et Commandant pour Son Service
dans le grand Duché de Lorraine,
cousin paternel des mêmes mineurs,
Et au-dessus d'un plus grand
nombre de parents, lesdits Sieurs
Leurs amis et après nommés,
Messire Joseph Renaud Chevalier
Seigneur Dupré Conseiller d'Etat
ordinaire et au Conseil Royal
des finances et de Commerce

de sa Majesté, Messire Joseph
Seriet chevalier seigneur
du Dorval et autres lieux aussi
conseiller d'Etat ordinaire,
Messire Joseph Leonard de Mussy
chevalier seigneur de Champenoy
conseiller d'Etat ordinaire
du Roy. residans en cette ville.

Requerans qu'il nous plaise
prendre et recevoir leur serment
de proude en fuitte sur leurs
suffrages a la nomination dudit
curateurs, sans prejudice aux
protestations que fait ledit
seigneur requerant. De se
pourvoir en se determiner dans
la fuitte d'insi qu'il appartient
au sujet de l'acceptation de
la garde noble de demoiselle
Duchatelet l'un desdits enfans
mineurs agez seulement de
huit jours, et qui n'a point

encore été nommée sur les fonds
de Brapleure, et nous ayant
au surplus le même seigneur
declaré, que l'autre de sesdits
Deux enfans mineurs se nomme
florent ^{Louis} marie Louis. qu'il est
agé d'environ vingt deux ans,
et colonel du Regiment de
Guersay Infanterie.
Théophile Lammont

Et à l'instant lesdits Seigneurs
comparans après avoir presté
entre nos mains le Serment
aux cas requis, et délibérés
ensemble, ils nous ont unanimement
declaré qu'ils choisissent pour
curateur aux deux enfans
mineurs dont il s'agit, Messire
Joseph Seriet pour être présent
à l'inventaire à faire des Effets
qui se trouveront sous les
scellés apposés ce jourd'hui
dans la parterre qu'ils ont

seue Madame Du Chatelet
dans le Palais de Sa Majesté,
y soutenir les Interrets des
mineurs, et après l'alloture
de l'juventaire estre totalement
dechargé de la Curatelle sans
estre obligé d'en rendre aucun
compte, demeurons autorisés
d'abandonner et remettre a
mondit seigneur marquis
du Chatelet survivans lesdits
meubles et effets a charge par
ce dernier deles représenter dans
la scatte a qui il appartient
et en signer Le dit Duchâlelet

Le Marquis Duchatelet.

Memoire d'uben

Périer
Muyet

Pourquoy nous Breuvee
du Roy. Juge Ecclésiastique surdi
avons donné acte a mondit seigneur
marquis du Chatelet de ses dres.



et de leurs déclarations, et de mesdits
 Seigneurs parents et amis
 de leur prestation d'effrument et
 délibération, en conséquence
 et de leur avis avons établi
 pour Curateur à Monsieur
^{Louis} Florent Marie ~~Louis~~ Du Chatelet
 et à la demoiselle ^{seigneur} dours Madame
 Du Chatelet est auouchee en
 dernier lieu et qui n'a point
 encore été nommée, Moudit
 Seigneur Perrier a lesser d'être
 present à la Confession de
 l'Inventaire qui se fera de re-
 meubles, effets et choses réputées
 tels dépendans de la Communauté
 d'entre Moudit Seigneur Marguis
 Du Chatelet et de deffunte Madette
 Dame de Broctueil son Epouse,
 qui se trouveront en cette ville
 et sous les Sceaux, y soutenir les
 intérêts des mineurs, et
 abandonner audit Seigneur
 survivant lesdits meubles et
 effets au contenu de l'Inventaire,
 à charge par ledit Seigneur

Taisi anuon
 Lys fram
 au greffier
 moitie entre
 le Supplément
 et Vapies

marquis du Châtel de les joindre
et faire inscrire le tout dans
l'inventaire qui sera fait dans
son principal domicile, au moyen
de laquelle remise et abandonnement
Monsieur Seriet demeurera
bien et valablement déchargé de
sa curation conformément
à l'atteneur de la délibération, laquelle
curation a été à l'instant volontairement
acceptée par Monsieur Seriet
aux conditions portées en la dite
délibération, et prêt en conséquence
à prêter de faire fidèlement les
fonctions.

Fait au Palais de Sa Majesté
dans l'appartement de Sa Madame
la Marquise du Châtel, en
présence de Monsieur Seriet
souffigné avec nous et notre
Greffier en chef.

Susane Seriet
Seigneur



Ce jour d'aujourd'hui Douzième Septembre mil
Sept cent quarante neuf Six heures
Du matin

Nous Nicolas Gaspard Chomaffin
Conseiller seigneur de Genamerie,
chazelle Breres Dompvize et autres
lieux, Conseiller du Roy Lieutenant
general au Bailliage de Luneville

La Execution de notre ordonnance
apportée au barreau Requisiteur
a nous présentée par le Procureur
du Roy en date de ce jour d'aujourd'hui
sumée a accompagné dudit
Procureur du Roy Jean
Claude Aubertin Curateur en
Cittre audit Bailliage représentant
les hautes et puissantes seigneurs Messire le
Duc de Carraffade Montmorency a conseil Madame son
épouse absente, et du greffier communiqué
avec nous, transportés au Palais
de sa Majesté dans la chambre
qu'occupait seigneur Madame
Gabrielle Emelie de Foretville
épouse de très haut et puissant



Seigneur Messire Florent Claude
Marquis du Chatelet chevalier
Baron de Sirey, Lieutenant general
des armées du Roy Très Chrétien,
Commandeur de l'Ordre Royal
militaire de St. Louis, Gouverneur
de Senlis, grand Bailli d'Auxois
et de France, et grand maréchal
des Logis de la Maison du Roy
demeurant en son Hôtel à Paris,
ou étant y aurions trouvés
Messieurs Marquis du Chatelet
Messire Joseph Feriet chevalier
seigneur du Dordal et autres lieux
Conseiller d'Etat ordinaire de
Sa Majesté Curateur établi
aux Deux Enfants mineurs
relais par ladite Dame
du Chatelet, ensemble Sebastien
Longchamp Val de Chambre
de H. de Voltaire, et Marguerite
Lebevre épouse de Louis
Lafond maître d'hôtel de
Monsieur Le Marquis



Monsieur

Monsieur Thomassin Secrétaire —
Seigneur de Châtel et autres lieux
Lieutenant général au Bailliage
de Nancy, Compagnon en cette
Cour.

Vous Remettez Le port du Bailliage —
au d. Bailliage

qu'il vous plaise prendre pour et sans
vous prêter à l'accomplissement des —
dites par vous apposés sur les rapiers —
et cartes de Madame la Marquise
du Châtellet, immédiatement après
son décès, et de suite prêter à —
l'inventaire de ses biens, de même que —
dessous ce qui se trouvera dans —
l'appartement de Monsieur le Marquis
du Châtellet son mari, comme faisant
partie de ses Communautés, pour
en prêter de l'usage en titre —



et autres parties interposées appelées -

Nous avons prêté jure à l'égard DUAN

de l'union du maître de l'union

providus à la l'exé des belles et de la

Confession de l'ouvrière donc il s'agit

provisi interposées présentes ou dûment

appelées fait à l'université le 20^{ème} jour

septembre 1777 Amas



en presence desquels derniers
denommes nous aurions
apposes nos scelles par trois
verbaux du jour d'hier sur les
meubles et effets qui se sont
trouvés appartenir a laditte
Dame du Chatelet dans ledit
appartement, et apres les
avoir reconnus sains et
entiers, ordonne qu'il en
seront successivement levés
le qu'a l'instant il sera par
nous precedé a un inventaire
et description des effets qui
se trouveront sous le sceau.

a nous Vaubourg
sur Tracy
de l'arrondissement
du Roy les deux
tiers en l'absence
la moitié du tiers
supplémentaire
de l'arrondissement
celle la moitié

fait au Palais de la Majesté
les ane jours avant ditte
en presence des Jurats denommes
et sousignés avec nous

Charlles Lenoir

Thomas

SUMAN

la Marguerite le jeune
la font

M. Berby

J. Longchamps





Inventaire et description
fait par nous nicolas
Gaspard Thomassin Couyer
seigneur de Senaumeil, Chazelle
Dures et autres lieux, Conseiller
du Roy Lieutenant general au
Pratissage de Lunéville
Des Meubles effets, livres, Titres
papiers, enseignemens et documents
dependans de la Communauté
d'autre très haut et puissant
seigneur Messire Florent
Claude Marquis du Chatelet
chevalier baron de Cirey,
et autres lieux, Lieutenant
general des armées du Roy
très Chrétien, commandeur
de l'ordre Royal militaire
de St. Louis, gouverneur de
Jenneur, grand Bailly Dauxois
et de Sarrelouis, et grand Marechal
des logis de la Maison du Roy,
demeurant en son hôtel d'aris
Rue Craverfienne Paroisse



St. Roch, diffolue par le deces
de tres haute et puissante Dame
madame Gabrielle Emilie de Breuille
son Epouse, Arrive' en cette ville
le sixieme du courant, auquel
inventaire avons procede en
presence du Procureur du Roy
au dit bailliage, Mess^{rs} Jean
Claude Aubertin en qualite
de Curateur en l'absence de
tres haute et tres puissante Dame
madame Marie Gabrielle Pauline de Chasteller
Dame du Palais de S. M. la Reine de Naples
Epouse de tres haut et tres puissant seigneur
gentilhomme de la chambre du Roy de Naples
de nom de sieur de Marguerie
du Chatelet, de Mess^{rs} Joseph
Serier Esquallier Seigneur
du Dordal et autres lieux
Conseiller d'Etat ordinaire du
Roy demeurant en cette ville
en qualite de Curateur etabli
a tres haut et puissant seigneur
Mess^{rs} Florent Marie Louis
du Chatelet Colonel du
Regiment de Quersy Infanterie



et ademoiselle du chateles
fille mineure agee de huit jours
et qui n'a point encore ete
nommee, mais seulement
ondoyee, Enfants mineurs
procees du mariage de moussi
sieur le marquis du chateles
et de la ditte Dame de Breteuil,
il fait appeler lesdits meubles
et effets par Antoine Dore.

Et lesdits jourz venue de Hubert Duran apuinateur
et argentier par Ferdinand par nous nommee d'office
Rades et qui ont pretes le serment avec
maîtres Jouailliers et orfèvres
Bougeois de cette ville
apuinatours et

Du Douzieme Septembre
mil sept cent quarante neuf
six heures du matin.

Robes et habillemens a
l'usage de la ditte Dame marquise
du Chateles.

Une Robe de Gaze avec la Juppe

estimée, Trente Liures cy 30^l. 0^s 20^d
 Une Robe de Caffetas Royé
 avec son Juypon, estimée
 quarante Liures au couvr
 de Lorraine ainsi que tous
 les autres articles cy — 40 — 0 — 0
 Une Troisième Robe de Caffetas
 avec son Juypon estimée
 trente une liures cy — 31 — 0 — 0
 Une quatrième de drapp de
 feuille a petits Bouquets
 avec son Juypon, vingt
 liures cy — 20 — 0 — 0
 Une cinquième Robe, de d'eny
 Perse avec son Juypon
 estimée seize liures cy — 16 — 0 — 0
 Une Sixième de Lorraine
 noire, douze liures cy — 12 — 0 — 0
 Une Septième de Gase noire
 avec son Juypon de Caffetas
 blanc estimée trente une
 liures cy — 31 — 0 — 0
 Une Robe de Noire Verte
 et argent avec un Juypon



de laffetas blanc, cinquante
liures cy ————— 50^l - 0^s - 0^d

Une neuvieme Robe de
perse avec son puyon
couleur de Roze garni
de d'antelle, Estimee soixante
liures cy ————— 60 - 0 - 0

Une Dixieme, de l'attir
de se' blanc, estimee
vingt huit liures cy — 28 - 0 - 0

Une Robe de laffetas de
Deux Verts Estimee vingt
liures cy ————— 20 - 0 - 0

Une Douzieme de damas
des Indes Estimee soixante
liures avec le puyon cy 60 - 0 - 0

Une Treizieme, de perse, brune
cinq liures cy ————— 35 - 0 - 0

Une quatorzieme, de
perse avec des fleurs
D'or, brune liures cy — 30 - 0 - 0

Un Domino de laffetas
Jaune garni de d'antelle

d'argent, estimée trente
liures cy ————— 30^{li} - 0^{ss} - 0

Une quinzième Robe et
un Jupon de satin
couleur de Roze Soixante
deux liures cy ————— 62 - 0 - 0

Une seizième Robe de gaze
avec son Jupon, quinze
liures cy ————— 15 - 0 - 0

Une dix-septième, de Lorraine
fond cramoisi et or
Estimée deux cens liures — 200 - 0 - 0

Une dix-huitième, de Lorraine
à fond d'or, Deux cent
cinquante liures cy — 250 - 0 - 0

Une dix-neufième, de gros
de tour souffré et argent
quarante liures cy — 40 - 0 - 0

Une vingtième Robe de satin
fond abricot et argent
Soixante deux liures cy — 62 - 0 - 0

Une autre Robe de satin
fond noir avec son
jupon, vingt cinq liures — 25 - 0 - 0



- Une vingtième Robe
de Jupon de satin petit
vert, trente cinq livres cy — 35 — 0 — 0
- Une vingt troisième de satin
fond bleu et couleur de
Rose, de Jupon deuant
de Jupon, Soixante livres 60 — 0 — 0
- Une vingt quatrième de Jupon
jaune fem livres cy — 100 — 0 — 0
- Un bas de Robe de gros de tour
blanc avec un rezau dor
quinze livres cy — 15 — 0 — 0
- Une jupe de gros de tour
blanc broché en or, trente
une livres cy — 31 — 0 — 0
- Une jupe de gros de tour
broché vingt livres — 20 — 0 — 0
- Un bas de Robe de taffetat
blanc en deux petits
corsets avec deux cabelliers
de gaze, botines ensembles
trente livres cy — 30 — 0 — 0
-

Une Robe de drap de filille
couleur de Rose avec son
Jupon, Estimée soixante
deux livres cy — 62 - 0 - 0

Quatre manteaux de kit
Estimés trois livres lun
cy — 12 - 0 - 0

Cinq couvertes Estimées
ensemble six livres cy — 6 - 0 - 0

Trois couvertes pied Estimés
ensemble trente livres cy — 30 - 0 - 0

Un autre couvert pied de grece
Estimé six livres cy — 6 - 0 - 0

Deux petits Jupons de dessous
Estimés six livres lun, cy — 12 - 0 - 0

Un habit complet d'Amasone
vingt cinq livres cy — 25 - 0 - 0

Un autre habit d'Amasone
douze livres cy — 12 - 0 - 0

Les Linges et

Ajustemens.

Trente Chemises toiles
de Nîmes fort mesurées



Estimé ensemble. —
quarante livres y. 40^{ll}

Vingt quatre Corceles
de Toiles, estimé vingt
sols Lun cy. 24

Douze mouchoirs.
de Broderie estimé —
vingt sols pièce fait —
Douze livres y. 12

Sept gupons d'asins
Rayé estimé quatre —
Livres pièces cy. 28

Douze. Galbanats de.
gupons estimé quinze
Livres cy. 15

Vingt quatre paires de.
manchettes de Dentelles —
estimé une portant
L'autre quatre cent
Livres cy. 400.



Onze bonnets de Dentelles
estimés quinze livres —

Dix sols. les onze y . . . 15th 10^{cs} ..

Trois petites Coiffes des
Dentelles avec deux autres
un peu plus grande —
estimé les deux Cent.

Livres y 100

Quatre Cornettes des
Dentelles sans barbe.
que sans barbe estimé
les deux Deux cents

Livres y 200

Deux paires de
manches de fouches. —
estimé trente une livre

y 31

Deux fichus de
Dentelles de jour —
estimé Soixante —

Livres y 60



Six Coiffures de Gases -
Estimées selonc six
Livres y 6th . . .

Plusieurs Palatines .
et neus de Rubans le .
tout estimé cinquante
Livres y 50 . . .

Ornée une paire de
manches l'une brodée
que Rayée estimées -
Lune portant l'autre
six livres la paire faisant
cent quatrevingt six
Livres y 186 . . .

Unze Bonnets Rayés .
estimé six livres les .
onze y 6 . . .

Une Coiffette garnie -
d'une dentelle estimée
Douze livres y . . . 12 . . .

Vn Petit bonnet de poir
avec ses barbes lotimé -
trente une livres y . . 31 # 0 0

Vingt-trois bonnets
de ronds avec plusieurs
palatins et fichus de
gase lotimés le tout
cinquante livres y 50

Des fleurs d'italie
lotimés vn Louis dor.
neuf y 31

Seize paires d'ans -
mules que Souliers.
lotimés les uns et les -
autres a trois livres .
faisant trente neuf
livres y 39

Vne Lenterne de
ver avec sa garniture
lotimée douze livres.

y 12



Dans une boîte q^l s'est
trouvée de la poudre -
pomades. des laux. -
odoriférantes, des colliers
de perle de bon ouvrage
le tout estimé à -
trente une livres l'ea
y 31 " " "
une clochette d'indienne
estimée douze livres .
y 12 " "

Livres

Analyses des quinquinaux
faits deux tomes -
quarto. estimé six
Livres y 6 " "
Théorie motrice petit
quarto; estimé quatre
sols y 1 " 10 "
Humus de la

^{11^e volume}
Geometrie, in quarto
Estimé quatre livres

et - - - - - 4^l

application de. —

L'algèbre à la géométrie
petit in quarto estimé
quarante sols et. . . . 2

Recherche Sur la.

propagation de la.

Lumière. estimé dix

sols et. 0 10 . .

Les Principes de la.

philosophie naturelle

delaux appartenis —

au P. Voltaire

Les Eléments de la. —

géométrie anciens —

deux in quarto —

estimé six livres

et. 6



Les principes de mathématiques, en
deux tomes en un tome.
quarante tomes -
quarante sols. 2. 10.
Introduction à la
physique et à l'astronomie.
de Jean guilbert. 4. 10.
quarante tomes trois
livres. 3. 0. 0.
Elément de mathématique
de Voltaire en trois tomes
tome quarante tomes
trente sols. 1. 10.
Introduction sur les
causes de l'inclinaison
des orbites des planètes
en brochures dix sols. 0. 10.
Principes mathématiques

de la philosophie

naturelle en brochure

Estimé trente sols 1^{re} 10. —

Théorie du mouvement
des astres petite brochure
Estimé dix sols 0. 10. —

Recueil des oraisons
funébres de monfr.

Prose. qu'onze Estimé
trois livres 7. 3. 0. 0.

abregé Chronologique
de l'histoire de France
en deux parties Estimé
six livres 7. 6. 0. 0.

La Henriade de.
mr. de Voltaire Estimé
trois livres 7. 3. 0. 0.

Deux paires Dheures
Estimé cinquante
sols 2. 10. —



La philosophie de-
newton deux volumes
qudouze lettré trente
solsy. 1^{re} 10^{re}
Les Elements de Clive.
deux volumes qudouze.
lettré quinze solsy. . . . 15.
Theorie des sentimens
agrecable p^{te} qudouze
lettré vingt solsy. . . . 1 . . . 0.
origine des p^{tes} de.
La beaute de la beaute
de la vertu le Premier
Volume qudouze. —
lettré quinze solsy. . . . 15 —
le troisieme tome —
Instruction des gres.
qudouze lettré —
quinze solsy. 0 . 15

Lettres de Cicéron et
 de ses vices qu'onze -
 Estime vingt cinq sols.
 cy 5

Le Doyen de quillier
 en cinq tomes petite
 qu'onze le premier
 manque Estime cinq
 Livres y 5 0 0
 Traité des pistons -
 qu'onze cinquante
 sols y 2 10

Recueil de l'usurpation
 Estime douze sols y 12

Traité de la formation
 de 43. Estime quinze
 sols y 15

Traité de la géographie
 Estime vingt sols y 1 0 0

Elements de Geographie

de monst. monpartie

Estimee trente sols y 1^r 10

Traite par la.

Observation des Etoiles -

fixe Estimee vingt sols.

y 1 . . . 0 . 0

L'usage des Globes -

Celestes et Terrestres Estimee

Vingt sols y 1 . . . 0 . 0

La Theorie des.

Cometes Estimee vingt

sols y 1 . . . 0 . 0

Discours Sur les.

figures des Astres Estimee

Vingt sols y 1 . . . 0 . 0

Sciences et Scier -

de l'Espagne Estimee -

quinze livres dix sols.

y 15 . 10

Deux paires de bras
de Cristale avec -
Estimé douze livres

et 12 . . . 0 .

Une paire de girandole
bâché. Estimé vingt
trois livres cinq sols.

et 23^l . 8 .

Vingt cinq livres de
Bougie estimée -

cinquante sols -

Une fois soixante
deux livres dix sols

et 62 . 10 .

Six Livres de soies
Estimé trois livres.

Une faisant en -

tout dix huit livres

et 18 . . . 0 .

Plus q^l seⁿ encore -

trouvée dix livres de -

Bougie estimée cinquante

25
25

10 ls Lune. faisant Vingtling
~~vingt~~ livres y 25¹¹ . 0 0

Un fauteuil de maroquin
Estimé trente une livres

y 31 . . 0

Un autre plus petit de
maroquin noir estimé.

Douze livres y 12 . . 0

Les meubles Effets meublans
qui se sont trouvés dans
Le même appartement ont été
repetés par le Concierge des
appartemens du Roy comme
appartenans à Sa Majesté.

Pour quoy nous ne les
aurions fait inventories

Et Nous tant en suite
Transporté dans une des
ayles du même Palais et dans
l'appartement ou y a par
mande de Monsieur le marquis
de Chatelet pour nous

auoit Represente vne.
Capote de Laine de laffine
dans laquelle, les bijoux
Considerables appartenans
ala dite Dame. Se sont
trouvés; nous ayant ledit
Seigneur marquis en outre
dularé quil avoit entre les
mains une autre petite Capote
avec un neepaire, et les
ayant fait ouvrir y aurions
trouvés, sixoies dans le
dit neepaire.

Vermeil

Quatre affettes de Vermeil pesantes
ensemble huit mares deux onces
Et une Sept liures de Lorraine donc
paifant 462. s.

Une brette avec son couvercle
et une jatte du poids de six
mares deux onces, faians - 350 - 0

Deux boites a the' et casse,
un goblet couvert, une
cassoulette, une autre

petite ~~boite~~ pesant ensembble,
 quatre marcs cinq gros
 faisant cy ————— 228⁴ 7 6^d
 Vu moulin a casse' supoid d'uvion
 Six onces faisant cy ————— 42-0-0
 Vu Goblet, vu bougeoir, vne
~~forte~~ souaette, vne poivriere
 Vne cuilliere et ~~vne~~ fourchette,
 a bouche, Vne cuilliere, a casse'
 vu tiretoile, vne pinte a sucre
 vu autounoir, et vne petite
 boite, le tout pesant quatre
 marcs quatre onces, ~~quatre~~
~~gros~~ faisant cy ————— 252-0-0
 Vu miroir avec ^{son} cadre vermeil
 Estime' deux lires cy ————— 100-0-0
 Vne chere et vne lampe de nuit
 pesant ensembble deux marcs
 cinq onces faisant cy ————— 147-0-0
 Autre quarre et boite, de stoitette
 vermeil de strasbourg, pesant
 ensembble, quatorze marcs
 faisant cy ————— 784-0-0

Or

Une cuillière, fourchette et
un couteau amanche d'or avec
une petite croffe de canne
pesant ensemble sept onces
six gros estimé pour l'argent
L'once or - - - - -

775th 0 0

Argent

quatorze Maris quatre grans
cadenas d'argent en différents
pièces contenues au même
nécessaire estimé Sept livres
quatre sols l'once or - - -

902th 17 6

L'aportelaine, les autres pièces
du même nécessaire, ensemble
la caisse d'icelles estimées pour
vingt quatre livres - - -

124 - 0 - 0

Quoi pour 12. 7. 1749
deux heures de relevée

Deux montres d'or dont l'une
est maille avec deux petits diamans
servant de bouton, à l'une desquelles
il y a une chaîne d'acier avec un petit
flacon en un oeu d'or estimé ensemble
quinze cent cinquante livres - - -

1550 - 0 - 0

27

Une montre de Jaspe avec
Calzaine assortissante
montée en l'ombree estuée 11
trois cent dix livres cy — 310 . 0 — 0

Une ^{noire} montre d'argent pour
la nuit estuée cent cinquante
cinq livres cy — 155 — 0 — 0

Une Tabatiere de porcelaine
de Saxe garnie d'or estuée
cent cinquante livres cy — 150 — 0 — 0

Une Tabatiere d'auanturume
garnie de vermeil, l'estuée
vingt livres cy — 31 — 0 — 0

Une Tabatiere de composition
en rouge doublée et garnie
en or, estuée trois cent
cinquante livres cy — 350 — 0 — 0

Une Tabatiere d'or émaillée
estuée six cent livres cy — 600 — 0 — 0

Une Tabatiere de nacre
de perles doublée et garnie
d'or, estuée quatre cent
livres cy — 400 — 0 — 0

Une autre Tabatiere de
nacre de perles garnie
d'or, cinquante livres — 500 — 0 — 0

Une Tabatiere d'agate
 garnie d'or, estimée
 soixante livres et — 60 - 0 - 0.

Une tabatiere de composition
 en bleu garnie d'or,
 estimée soixante livres 60 - 0 - 0

Une Tabatiere de cailloux
 de Prusse cassée et doublée
 ornements en petit diamant
 ont été estimés trois cent
 livres et — 300 - 0 - 0

Une Tabatiere de Cailloux
 garnie d'or, estimée cent
 cinquante livres et — 150 - 0 - 0

Une Tabatiere de porcelaine
 de Saxe garnie d'or, estimée
 trois cent livres et — 300 - 0 - 0

Une Tabatiere de composition
 en bleu émaillée estimée
 garnie d'or estimée trois
 cent livres — 300 - 0 - 0

Une Tabatiere de mailles d'acier
 garnie d'or estimée cent
 cinquante livres — 150 - 0 - 0

Trois Etuis à lures dents

Un de hautes, le second

28

Bagatte et la troisième
de Semi de Martin Estimée

ensemble pour cinquante
liures cy — 150 — 0 — 0.

Un Collier de diamans Estimé
trois mille liures cy — 3000 — 0 — 0

~~Une Croix de diamans Estimée~~
~~douze ou quarante liures~~
 ~~cy — 1240 — 0 — 0~~

Deux Brasselets de Jartieres

Deux paires de boucles

de Brasselets de Jartieres

deux Brasselets ^{de perles} a portraits

garnis de diamans —
estimés (et tous ensemble)

Deux mille quatre cent

Liures cy — 2400 — 0 — 0

Une paire de Boucles d'oreilles

garnies de boutons, Son

accompagnement et trois

pendans estimés six mille

Liures cy — 10000 — 0 — 0

Vingt Bagues de différentes

pierres montées en or

estimés ensemble Sept pour

cinquante liures cy — 750 — 0 — 0

Un neuz de Diamans a quatre
bouts rond de Karra, les
grosses pierres se rapportant
en toutes sortes de couleurs
qui se font trouver dans
une d'ette de la Caffette
Estimé tout dix mille
livres cy ————— 10000 . 0 - 0

Un Etui de Jaspé de côté
garni dor estimé trois
cent livres cy ————— 300 - 0 - 0

Un flacon de Cristal émaillé
dor, avec un couteau garni
dor estimé tout ensemble
deux cent livres cy ————— 200 - 0 - 0

Un tire bouchon garni dor
estimé quarante livres — 40 - 0 - 0

Fait clos et arrêté le dit jour
dourquie septembre dix sept cent
quarante neuf, sans préjudice
aux protestations faites par
ledit seigneur marquis
Duchâtel en l'act d'établissement
de curateur sur jour d'her,

et en outre celles qu'il a aussi
 faites ce jour d'aujourd'hui gardant ^{me}
 nous des pouvoirs ainsi qu'il
 appartiendra pour obtenir la
 distraction a son profit de
 quantités d'effets, bijoux, compris
 au present inventaire qu'il
 pretend être a lui seul, et sans
 partage comme provenant de
 la succession du feu seigneur
 Marquis Duchâtel Comte de
 Lomour son pere, et du feu seigneur
 Marquis Duchâtel, et de Trichateau
 son cousin attendu qu'il est dû
 par son contrat de mariage
 avec Maditte Dame Gabrielle
 enlie de Brateuil que ce qui
 leur obviendra par succession
 directe, ou collaterale en
 meubles et immeubles, leur
 sortira chacun a leur egard
 nature de propre, desquelles
 protestations nous lui avons
 donné acte, comme aussi a
 mondin sieur Jeries susdite



qualité de Curateur de Ser
protestations contraires, et de
la déclaration qu'il ne peut
que s'en rapporter sur les
protestations dudit seigneur margain
du chancelier auquel sera
delibéré dans la suite par les
parens dedit mineurs, et
par conséquent par le
curateur qui leur sera nommé,
et établi en assemblée de
famille, et de son consentement
et de celui donné par la delibération
de famille du jour d'hier avons
reunis les Bijoux, argenterie
meubles, effets, nippes et hardes
portés au present inventaire
et nous en faisons le Marquis
du chancelier pour les représenter
toutes et quantes fois il en sera
requis, ayant au surplus
affirmé entre nos mains n'en avoir
connaissance d'aucun autres
en cette ville, que ceux énumérés

Et Cejourd'huy huitieme avril mil sept
cent cinquante,
Barthelemy nous Conseiller du Roy
Lieutenant General au bailliage de
Lunéville Commissaire Jurdin
Es comparu ledit Seigneur Marquis
Du chatelet, lequel nous a declare en
presence de mondit s. Secret, que lors
audit Inventaire on a omis d'y
comprendre les Effets cy après qui
sont venus depuis a sa connoissance,
savoir dix huit douzaine de serviettes,
de petite servise, huit nappes pareilles,
aux serviettes, un vieux Claveffin
et une vieille Epinette, de la representation
desquels Effets il nous a demandé
acte, et requis qu'il nous fust
ordonné qu'ils seroient adjoints
audit Inventaire avec leur
estimation, et a signé Charles de Lamoignon

Pourquoy nous Lieutenant General
Jurdin avons donné acte audit
seigneur Marquis Du chatelet de ses
comparutions, dires, requisitions,
et de la representation, par tierce

Saitte dordits effets, comme
 aussi de la declaration de moult
 P. Jéret en saditte qualité de jurateur
 qu'il consens, et même qu'il
 demande qu'ils soient ajoutés avec
 leur estimation audit inventaire,
 En consequence ils y ont été par
 nous ajoutés ainsi que l'en suit
 et suivant l'estimation qui a
 été faite dordits Linges par
 anatolle Donne'Veue de Hubert
 Duoran, et dordits Claveffin et
 épinette par François — Garnier
 fils organiste en cette ville qui ont
 presté le serment entre nos mains
 au cas requis, en présence du procureur du Roy
 et du jurateur en l'acte.
 Dix huit Douzaines de Serviettes
 de petite venise estimées Deux
 cents Soixante dix livres. 270. 0. 0
 Quinze Nappes pareilles aux
 Serviettes, estimées ensemble
 cinquante six livres. 56. 0. 0
 Un vieux Claveffin estimé
 cent vingt quatre livres. 124. 0. 0
